

Procès Verbal
ASSEMBLEE GENERALE
ASSOCIATION MARQUAGE – 22 janvier 2013

- Accueil des présents à partir de 19h
- La séance est ouverte à 19h17
- Circulation de la feuille de présence
- Désignation du rapporteur pour la prise de note/AG : Marie-Valérie Therouin
- Excuses des absents, annonce des procurations

- Présentation du rapport d'activités 2012

Le programme 2013 est évoqué à plusieurs reprises en écho à la longue présentation du Compte Rendu d'Activités 2012 faite par le coordinateur Olivier Bardonneau (Age), en effet l'année 2012 a été marquée par de nombreuses nouvelles dates, par de belles actions mais aussi par un certain nombre de troubles administratifs, reports ou annulations de dates.

- Présentation du rapport moral 2012

Le Rapport Moral est lu par la Trésorière Anaïs Jacoby.

La valeur de notre projet associatif n'est pas remise en cause.

- Présentation du compte de résultat 2012

L'Administrateur Boris Bardonneau présente les comptes financiers sous le contrôle de la Trésorière Anaïs Jacoby. Les comptes sont équilibrés et permettent de dégager un léger bénéfice de l'ordre de 2000€. La Trésorière fait remarquer que le travail réalisé par Boris est appréciable et que la structure est économiquement saine ce qui est remarquable pour une structure qui n'a pas de soutien des pouvoirs publics. Elle précise également que les outils de gestion mis en place par Karine Basset et elle-même, utilisés par Boris participe d'une pratique efficace.

- Adhésions 2013

L'Assemblée valide l'augmentation de la cotisation annuelle, portée à 33 € pour l'année 2013 ainsi que la nouvelle tarification des marchés de créateurs pour 2013, portée à 42€ par jour. Par ailleurs la tarification sur 2 jours reste inchangée et le tarif de certains marchés est porté à 32 €.

- Vote pour approbation du rapport d'activités à l'unanimité
- Vote pour approbation du rapport moral à l'unanimité
- Vote pour approbation du compte de résultat à l'unanimité

- Election du Conseil d'Administration & formation du Bureau,
Anaïs Jacoby et Stanislas Georges sont maintenus à leur fonction,
Respectivement Trésorière et Président

Points divers abordés :

- Concernant la disponibilité des contrats à partir de début février 2013, l'Assemblée est unanimement d'accord, le programme (sous réserves des autorisations administratives) sera mis en ligne avant la fin du mois de janvier.

- Pour le cas où un exposant ne participerait qu'à un seul marché dans l'année, l'Assemblée a voté « non » en majorité à l'idée de réduire le montant de sa participation. Il est rappelé qu'il est impératif que tout participant soit adhérent et à ce titre s'acquitte du paiement de la cotisation annuelle de l'association.
- A la question d'un remboursement d'une exposition en cas d'intempérie, l'Assemblée a voté « non » en majorité. Elle a également rejeté en majorité la proposition faite de procéder à un avoir, même symbolique.
- A la question de supprimer la prise d'options pour les places du marché de Noël sur le Cours Julien, l'Assemblée a voté « non » en majorité.
- Concernant une augmentation de tarif pour les 5% de revendeurs, l'Assemblée a voté « non » et demande de redéfinir le terme « revendeur » en le remplaçant par « intermédiaire privilégié ».
- **Place Lulli (Marseille)** : compte tenu de la demande des pompiers de laisser libre un passage large au milieu de la place, le nombre réduit d'exposants (une dizaine) qui pourrait être proposé ne permet pas une utilisation valorisante pour l'événement (éprouvée lors de l'opération du samedi en décembre) aussi il est décidé de ne pas proposer d'occupation de cet espace pour cette année par contre de voir avec le Bataillon des Marins Pompiers de Marseille s'il y aurait la possibilité de faire passer le camion avec la grande échelle sur la rue de côté et non en plein milieu de la place avec un arrêté pour fermer sur le temps de la manifestation le passage aux véhicules extérieurs à la manifestation.
- Si cette place pouvait à nouveau être utilisée, il serait demandé à la Ville de Marseille d'y faire installer un boîtier électrique (notamment pour expo en décembre).
- **Total Graphie** : voir pour un lieu fermé.
- **Vaucluse** : voir si autres marchés de créateurs en nocturne.
- **Lourmarin** : voir pour changer de lieu d'exposition car sur la place, trop chaud, trop venteux en cas de Mistral... par exemple sous l'allée de platanes (où il y a déjà les marchés).
- **Montpellier** : certaines créatrices présentes y ont déjà participé à une braderie des créateurs, elles se disent satisfaites de la densité de clientèle... aussi il nous faut essayer de rentrer directement en contact avec la Mairie sans passer par l'association locale avec qui nous avons été en contact sur le projet 2012, cependant nous resterons en contact avec eux.
- **Aigues-Mortes** : réfléchir au bien-fondé d'une autre disposition pour les exposants.
- **Nans les Pins** : faire un sondage auprès des créateurs avant de proposer des dates d'exposition à cette municipalité.
- **Toulouse** : proposer à nouveau une collaboration avec cette ville.
- **Aix en Provence** : rechercher des lieux privés pour exposer.
- **Nice** : insister pour obtenir un coffret électrique pour l'exposition de décembre et voir les prix et éventuelles réservations pour le parking.
- **IUT Arles** : travailler avec des étudiants en fin de cycle pour faire aboutir et évoluer l'espace boutique en ligne du site Marquage
- Proposer un prix d'exposition inférieur lors de nouveaux marchés (dans l'idée de faire une remise à ceux qui voudront tester les nouveaux lieux).

- Demander systématiquement aux créateurs pour chacun des marchés de transmettre par écrit et anonymement : le coût de la taxe d'occupation du domaine public, le CA et la catégorie de produits vendus.

Age explique le développement de l'association et la charge de travail que cela représente. En mai, ce sera la fin du contrat de Boris, de plus Age est amené à passer du temps à l'étranger aussi il faut prévoir l'embauche de 2 personnes + 1 volontaire en service civique à compter d'avril, le choix des formules imposera de définir les objectifs de l'asso et de travailler sur les profils de postes qui devraient être les suivants :

Administratrice(eur)/ polyvalent :

Gestion des inscriptions, gestion des payes, réalisation des budgets prévisionnels, des comptes de résultats, des dossiers de demandes de subventions locales, départementales, régionales, nationales, européenne. Recherche de financements publiques et privés. Recherche de partenaires et mécènes.

Suivi financier avec les institutions, avec les créateurs, avec les fournisseurs.

Recherche de lieux extérieurs et couverts pour les expositions, forums, ateliers, marchés.

Rencontres avec les publi-clientèles, études des attentes et besoins des communes.

Organisation de forums d'informations en direction des créateurs, du grand public.

Mise en place de projets à proposer au Conseil d'Administration.

Distribution (de nos supports papier) dans les lieux cibles et en direct dans l'espace public.

Co-Installation des créateurs dans l'espace.

Tenue du stand de convivialité & point info lors des événements.

Nathalie Leclère, créatrice liée à notre association semble intéressée par le poste, cependant il nous faut trouver la formule la plus avantageuse pour la structure en termes de financement. Nous pensons au contrat aidé et il faudra alors préciser les conditions d'éligibilité pour les candidat(e)s.

Agent de com/ polyvalent :

Création et développement des outils internet (sites de Marquage dont un avec un pan vente en ligne, réseaux sociaux,..), des supports papier, relation avec les médias.

Mise en place des campagnes et stratégie de communication en rapport avec nos événements.

Distribution (de nos supports papier) dans les lieux cibles et en direct dans l'espace public.

Recherche de lieux extérieurs et couverts pour les expositions, forums, ateliers, marchés.

Co-Installation des créateurs dans l'espace.

Tenue du stand de convivialité & point info lors des événements.

- Une Commission de recrutement devra alors être formée pour recevoir et étudier les candidatures.

- Personne ne s'est manifesté contre le projet d'investir dans des verres consignés.

Nous n'avons pas eu le temps d'aborder la question des inscriptions validées par la présence des ou du chèque cependant ce point de règlement apparaissait déjà dans le cadre des contrats passés. Cette situation est donc maintenue.

Nous n'avons pas eu le temps d'aborder non plus la question de l'obligation de participation sur 2 jours à Noël qui était à l'ordre du jour ; en l'absence de discussion sur ce thème, la situation reste inchangée et les exposants auront le choix d'être présent 1 ou 2 jours.

A 23h30 la séance est close